

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260206-D20260206_05009-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06/02/2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 6 DU MOIS DE FÉVRIER, À VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DUMENT CONVOQUÉ LE 2 FEVRIER 2026, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SOPHIE LANNOY

ÉLU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				Pouvoir à Christia MARSAUD
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				Pouvoir à Sophie LANNOY
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 ^{ème} adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				Pouvoir à Emmanuel MAURIN
15	15	10	4	1	3

D2026_02_06_05_009

DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES : AIDE COMPLÉMENTAIRE A L'AIDE INTERCOMMUNALE

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2026_02_06_05_009

Page 1 | 3

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



VU

La délibération du Conseil Communautaire n°C174/2018 en date du 12 décembre 2018 portant modification du programme des participations communautaires aux activités du territoire (PCAT) « Lutte contre les Frelons asiatiques » et pérennisant une aide de 50% des dépenses engagées par les particuliers (TTC) ou les professionnels (HT) ;

CONSIDÉRANT

La possibilité pour la commune de concourir à la lutte contre les frelons asiatiques par l'instauration d'une aide complémentaire à celle de la Communauté de Communes au profit des ressortissants de son territoire communal ;
Une limite périodique a été instaurée dans la précédente délibération pour le remboursement : de mars à novembre. Comme des enlèvements de nids de frelons asiatiques ont lieu sur cette période, Mme Le Maire propose de supprimer cette limitation périodique.

PROPOSITION DU MAIRE

- Abroge la délibération D2023-09-071 du conseil municipal du 15/09/2023.
- DÉCIDE d'une participation communale de 50% des dépenses TTC engagées par les particuliers et les professionnels dans un plafond de 100€ TTC par enlèvement,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

RÉSULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	10	3	13	0	13	13	0

Le Maire, Christine LELOT
Le 17/02/2026

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 085-218500148-20260206-D20260206_05009-DE

S²LO



Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 20/02/2026

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.
L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

D2026_02_06_05_009

Page 3 | 3